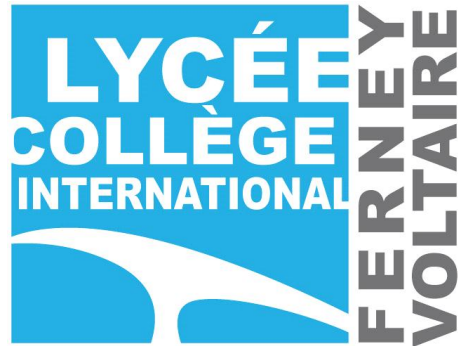


<http://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article24>



# Fonctionnement de l'infirmierie

- INFORMATIONS GENERALES - Secteur médico-social -

Date de mise en ligne : mardi 3 juillet 2012

---

Copyright © Mon site SPIP - Tous droits réservés

---

Bienvenue sur la page " infirmerie".

- Mm Della Corte : médecin scolaire
- Mm Pryke : infirmière lycée
- Mm Jaubert : infirmière collège, primaires

Quelles sont nos missions :

- organiser la prévention dans le cadre du CESC
- assurer le dépistage
- aider à la scolarisation de l'élève malade ou handicapé
- écouter soigner
- répondre à l'urgence

L'infirmière travaille en lien avec tous les partenaires de l'établissement.

Un protocole d'urgence est mis en place en cas d'absence.

L'infirmierie est située dans le lycée pour tous. Elle est ouverte tous les jours sauf le mercredi.

Il est recommandé de signaler à la santé scolaire les élèves qui ont des maladies chroniques, des allergies importantes ou des troubles d'apprentissage. Des dispositifs personnalisés peuvent être mis en place (voir doc en annexe).

Les médicaments ne sont pas autorisés dans l'établissement, sauf en cas de PAI . Pour les élèves qui ont besoin d'un traitement en classe le PAI définit le lieu de dépôt des médicaments et les conduites à tenir.

Les soins sont assurés pour les problèmes survenant pendant le séjour dans l'établissement. Tout autre problème doit être géré par la famille. Les infirmières sont autorisées à délivrer quelques médicaments simples (en sont exclus l'aspirine et tous médicaments délivrés sur ordonnance).

Les élèves malades consultent l'infirmière qui décidera d'un éventuel retour dans leur famille.

Les fiches d'infirmierie complétées doivent être rendues le plus rapidement possible après la rentrée, des numéros de téléphone à jour sont indispensables en cas d'urgence.